



## Location de bâtiment pour les « éco-activités »



Bénéficiez des aides du Conseil général de la Somme pour vous accompagner dans votre projet de location de bâtiment.

### Quel est le montant de l'aide ?

>>> Le montant de la subvention représente 25 % au maximum du montant hors taxes, hors charges, du loyer payé par l'entreprise locataire des locaux pour la première année d'installation.

### Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

>>> Être une entreprise spécialisée dans le secteur des éco-activités (énergies renouvelables, éco-construction) :

- > soit en création ou créée depuis un an au maximum au moment de la demande
- > soit en cours d'implantation dans le département.

Entreprises du secteur des «Éco-activités»

### À qui s'adresse cette aide ?

Cette aide s'adresse aux entreprises (TPE/PME) relevant du secteur des éco-activités :

- ▶ créées depuis un an au maximum au moment de la demande,
- ▶ souhaitant s'implanter dans le Département..



Le contrat de location ne doit pas avoir débuté avant l'examen de votre demande de subvention par le Conseil général.

#### Pour tout renseignement :



**Somme Développement**  
 Votre interlocutrice : Alexandra AIZIER-BRUCKERT  
 54 rue Saint Fuscien - BP 32615  
 80026 AMIENS Cedex 1  
 tél. : 03 22 71 83 58  
[www.somme-developpement.fr](http://www.somme-developpement.fr)

